

CONSEIL DE COOPÉRATION DOUANIÈRE

Bordeaux - Musée des douanes



Dessiné et gravé en taille-douce
par Jacques Jubert

Format horizontal 36 × 22
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 22 septembre 1983
à Bordeaux (Gironde)

Vente générale le 23 septembre 1983

Le 13 décembre 1950, plusieurs pays européens réunis à Bruxelles signaient une Convention créant un Conseil de coopération douanière (CCD) destiné à harmoniser et à simplifier, par concertation des États-membres, les réglementations et formalités douanières entre les puissances contractantes. Deux ans plus tard, le nouvel organisme international tenait, dans la capitale de la Belgique, en janvier 1953, sa première réunion. C'est le trentième anniversaire de cet événement qu'un grand nombre d'administrations postales ont tenu à marquer en émettant un timbre-poste commémoratif.

Quatre-vingt-quatorze nations, réparties sur tous les continents, adhèrent aujourd'hui au CCD. En trente années de fonctionnement, le CCD a accompli un travail considérable. Le Conseil de coopération douanière gère actuellement quatorze conventions internationales et plus de quarante recommandations qui permettent de rendre plus

faciles et plus rapides les échanges commerciaux et facilitent la lutte contre la fraude sous toutes ses formes.

Une œuvre aussi importante n'a été possible que grâce à la compréhension mutuelle qui préside aux relations entre les administrations douanières nationales.

Parmi tous les textes établis par le CCD, quatre méritent une mention particulière : la Convention sur la nomenclature des marchandises (1950), appliquée par près de cent cinquante pays pour l'établissement de leurs tarifs douaniers, la Convention dite "de Kyoto" (1973) qui traite systématiquement de l'ensemble des règlements et des régimes douaniers les plus importants, la Convention dite "de Nairobi" (1977) relative à l'assistance mutuelle administrative entre douanes étrangères en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières, la Convention sur le système

harmonisé, instrument ambitieux, adoptée cette année, qui propose une nomenclature des marchandises répondant à la fois aux besoins des douanes, des statistiques du commerce extérieur et des transporteurs.

Outre la célébration du trentième anniversaire du CCD, l'année 1983 est marquée par l'inauguration du Musée des douanes, installé dans le décor historique de l'Hôtel des douanes de Bordeaux, œuvre de Jacques V. Gabriel, architecte du Roi : en représentant ce splendide édifice sur ce timbre-poste commémoratif, l'Administration des postes françaises a ainsi associé ces deux événements.